Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2017 – 20 heures 30

<u>Présents</u>: Mesdames Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Jean-Claude DANET, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Madame Géraldine GERIN

Pouvoir de Madame Dominique BARBOT à Madame Corinne SERRE Pouvoir de Monsieur David SUPPLICIAU à Madame Alison PETIT

Secrétaire de séance : Madame Virginie DELAHAYE

Il y a une remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal. Madame DELAHAYE indique qu'il est fait mention de la rentrée 2017-2018 au sujet du renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT), or il s'agit bien de la rentrée prochaine, 2018-2019.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal. Il indique également qu'aucune subvention n'a été notifiée depuis le dernier Conseil Municipal.

En préambule de la séance, il remercie chaleureusement toutes les personnes ayant participé à l'organisation du Marché de Noël et du Téléthon à Neuvy le 3 décembre dernier, les élus présents, les agents des services techniques pour la préparation de la salle, les agents du service administratif, les associations, ainsi que les bénévoles. La manifestation a été un véritable succès.

1- AFFECTATION DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2017 (DCE)

La commune s'est vu attribuer une Dotation Cantonale d'Equipement pour l'année 2017 d'un montant de 10759 €, à affecter à des dépenses d'investissement réalisées en 2017 pour des travaux de voirie ou sur les bâtiments communaux. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la Dotation Cantonale d'Equipement (programme 2017) de la manière suivante :

- 1500 € sur le programme de création d'une voie d'accès sécurisée aux écoles,
- 9 259 € au programme de travaux de voirie réalisés en 2017.

2- INSCRIPTION DE DEPENSES PAR ANTICIPATION AU BUDGET COMMUNAL ET AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget, d' « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Ainsi, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour les dépenses d'investissement à intervenir jusqu'au vote du budget 2018, de porter par anticipation au budget communal et au budget assainissement, les crédits suivants :

- au budget communal de l'exercice 2018,

 - Compte 21/Immobilisations corporelles (achats terrains, installations, matériels)........53 909 €
- Au budget assainissement 2018,

3- AJUSTEMENTS DE CREDITS - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune afin de tenir compte des dernières factures intervenues sur le programme d'investissement de la voie d'accès sécurisée aux écoles, de la réactualisation des tarifs de cession du droit d'utilisation pour le logiciel mairie pour la fin d'année, ainsi que pour l'acquisition d'un nouveau standard téléphonique en remplacement de celui existant, obsolète. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des ajustements de crédits suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2111/296 - Terrains nus			- 5046 €	[2]
2051/291 - Concessions et droits similaires			+ 36 €	
2315/303 – Installations, matériel et outillage techniques			+1010€	
2183/313 – Matériel de bureau et matériel informatique			+4000€	

4- CONVENTION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ORANGE - RUE DES GAZATES

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'enfouissement de l'éclairage public sont en cours au lieudit « Les Gazates ». Ce type d'opération est l'occasion de procéder, en collaboration avec le SIEEEN et ORANGE, à l'enfouissement des lignes téléphoniques aériennes. Pour ce faire, une convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération est soumise à la validation du Conseil Municipal. Il est précisé que s'agissant d'un « effacement esthétique », sans appui commun entre le SIEEEN et ORANGE sur l'emprise des travaux, la participation communale est de 455 € Net, correspondant aux travaux de câblage assurés par la société ORANGE. Madame PETIT indique qu'il est regrettable que la commune ait à financer une partie des travaux réalisés par la société ORANGE. Le Conseil Municipal approuve, à 2 Abstentions et 12 voix Pour, la participation de la commune pour un montant de 455€ Net pour ces travaux, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5- CONVENTION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ORANGE - LES EVES

De même, des travaux d'enfouissement de l'éclairage public sont en cours au lieudit « Les Eves ». La convention proposée par ORANGE fixe la participation financière de la communale à 620,46 € Net, correspondant aux prestations de câblage assurées par la société ORANGE. En revanche, s'agissant d'une dissimulation de réseau, avec au minimum un appui commun entre le SIEEEN et ORANGE, la commune percevra une contribution d'ORANGE de 628,88 € pour les frais de matériel de génie civil. Le Conseil Municipal, à 2 Abstentions et 12 voix Pour, approuve la participation de la commune pour un montant de 620,46 € Net, et accepte la contribution de la société ORANGE aux frais de matériel de génie civil, pour un montant de 628,88 €

6- CONVENTION D'ACCES AU SERVICE CAF « MON COMPTE PARTENAIRE »

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) assurent la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés de toute profession, aux employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles ainsi qu'à la population non active. Dans le cadre de cette mission, elles fournissent à ses partenaires, comme les collectivités territoriales, des données à caractère personnel. Cette transmission s'opérait auparavant grâce à l'espace sécurisé CAFPRO, utilisé dans le cadre des inscriptions en garderie et en centre de loisirs. A compter du 1er janvier 2018, le dispositif CAFPRO sera remplacé par l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire ». Une convention définit les modalités d'accès à ce service. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes de ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer

7- MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Suite à l'intégration dans le domaine public communal de la nouvelle voie située aux Pelus en continuité du Chemin des Lèches, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 40 300m de voies publiques.

8- DEMANDE DE SUBVENTION - RESTAURATION DE LA RIPISYLVE DE LA VRILLE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait sollicité le 10 juillet 2017, une subvention de 3 300 € au titre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour le financement des travaux de restauration de la ripisylve de la Vrille, dont le coût prévisionnel s'élevait à 16 500 € H.T. Ces dernières semaines, le financement du projet TEPCV a connu des difficultés d'application au niveau national. Madame SOLLOGOUB précise que l'enveloppe globale du projet a été fortement modifiée. Aussi, la Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, porteur du dispositif sur le territoire, a déposé un avenant à sa première candidature à l'appel à initiatives TEPCV. Cette nouvelle candidature a été retenue, permettant ainsi au territoire de bénéficier d'une enveloppe financière. Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer à nouveau sur la demande subvention de la commune afin de s'assurer du financement effectif du projet de restauration de la ripisylve au titre des actions TEPCV. Le Conseil Municipal approuve, à 2 Abstentions et 12 voix Pour, l'inscription de l'opération de rénovation de la ripisylve à TEPCV, et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention TEPCV.

Questions diverses:

- Monsieur ARLETTAZ s'inquiète de la sécurité de l'accès à EMMAUS sur la RD 907 à Neuvy. L'UTIR de Cosne-Cours-sur-Loire sera contactée à ce sujet. Par ailleurs, il fait part de sa préoccupation quant au remplacement d'un commerçant ayant cessé son activité. Plusieurs pistes pour attirer une autre activité sont abordées.
- Madame SOLLOGOUB indique, suite à une réunion avec les institutions locales dans le domaine de l'emploi et EDF notamment, que les besoins en main d'œuvre de la Centre de Belleville-sur-Loire ne sont pas satisfaits. Aussi, elle informe l'assemblée de l'existence d'une application mobile de Pôle Emploi « Je recrute », qui permet de connecter facilement et rapidement les structures qui recrutent et les demandeurs d'emploi. De même, Madame SOLLOGOUB indique que l'association PEREN est une association qui agit en faveur de l'emploi dans le secteur nucléaire, et peut orienter dans leurs démarches les personnes désirant travailler dans ce secteur d'activité.

Monsieur le Maire indique qu'aucune réclamation n'a été portée sur le cahier de doléances.

La parole est au public. Aucune observation n'est formulée.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h20.

Le secrétaire de séance, Virginie DELAHAYE Le Maire, Patrick BONDEUX